

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 mars 2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 mars 2017

27/03/2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 mars 2017

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisine :

- **Affaire n° 2016-634 QPC du 17 mars 2017** : Code monétaire et financier, articles L. 621-14 et L. 621-15.

Décision rendue non publiée :

Cons. const., 16 mars 2017, n° 2017-750 DC [Devoir de vigilance des sociétés mères] :

« Article 1er. - Sont contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre :

- le dernier alinéa de l'article 1er ;
- le troisième alinéa de l'article 2 ;
- l'article 3.

Article 2. - Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de la même loi :

- le reste de l'article 1er ;
- le reste de l'article 2 ;
- l'article 4. »

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 16 mars 2017, n° 2017-747 DC [Loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse], publiée au *Journal officiel* du 21 mars 2017 :**

« Article 1er. - Sous les réserves énoncées aux paragraphes 14 et 15, la loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse est conforme à la Constitution ».

- **Cons. const., 16 mars 2017, n° 2017-748 DC [Loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle], publiée au *Journal officiel* du 21 mars 2017 :**

« Article 1er. - Sont contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle :

- le troisième alinéa de l'article 1er ;
- l'article 3.

Article 2. - Le reste de l'article 1er et les articles 2, 4 et 5 de la même loi sont conformes à la Constitution ».

La Rédaction Législation